



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON (AMARYLLIS)

SAMEDI 27 AVRIL 2024

QUESTION :

Que pouvez-vous faire pour les voitures garées sur les trottoirs, rue des Grands Chênes ?

RÉPONSE :

Les services de la mairie vont étudier les différentes possibilités : installation panneaux «Interdiction de stationner», marquage au sol ou pose de potelets.

QUESTION :

Une voiture ventouse (Ford Blanche) est stationnée depuis 2 mois rue des Noisetiers

RÉPONSE :

L'information a été transmise à la Police municipale qui va effectuer les contrôles nécessaires.

QUESTION :

Rue des Erables, des riverains se plaignent d'aboiements permanents de chiens.

RÉPONSE :

La demande de vérification a été transmise à la Police municipale.

QUESTION :

Est-il possible de mettre un distributeur de sacs à déjections canines auprès de la petite passerelle le long de la voie douce ?

RÉPONSE :

La demande a été transmise au service concerné pour l'installation d'un distributeur.



QUESTION :

Les BAV pour les poubelles jaunes débordent le week-end ou lundi matin. Des déchets sont régulièrement laissés à côté.

RÉPONSES :

L'information a bien été transmise au SMICTOM Sud-Est 35 en charge de la gestion des déchets afin de trouver une solution.

QUESTION :

Nuisances sonores causées par la Départementale.

RÉPONSES :

La plantation de haies et d'arbres supplémentaires est envisageable. Une plantation collective avec les habitants volontaires pourra être proposée. Les habitants présents approuvent la proposition.

QUESTION :

Fréquence de tontes des pelouses.

RÉPONSES :

La Mairie applique une gestion différenciée des espaces verts selon leur nature et usage. Dans les lotissements, pour favoriser la biodiversité, plusieurs hauteurs de tontes sont effectuées et une tonte est réalisée tous les 15 jours pour les abords des chemins piétonniers et en limite des propriétés privées. La suppression des chardons n'est plus obligatoire.

QUESTION :

Est-il possible d'avoir un arrêt de bus et quand y aura t-il une piste cyclable entre les deux ronds-points de Hyper U ?

RÉPONSES :

Les bus ne sont pas de la compétence de la mairie mais de la Région.

L'axe entre les deux ronds-points de Hyper U et de l'entrée de ville est une voie départementale et non communale. La liaison cyclable vers le centre commercial Univer s'effectue par la Passerelle.

QUESTION :

Vitesse excessive, les personnes empruntent la route du quartier pour éviter les bouchons aux heures de pointes.

RÉPONSE :

Dans un premier temps, le radar pédagogique pourra être posé. Selon les statistiques collectées, des aménagements pourront être étudiés pour ralentir la vitesse des automobilistes.

QUESTION :

Les gens rentrent vite sur le lotissement évitant des accrochages dans l'angle du trottoir du côté de ma maison (cf état du trottoir). Est-il possible de faire une ligne de stop pour faire marquer l'arrêt ? Idem panneau sens de circulation à sens unique rarement respecté, que faire ?

RÉPONSE :

A l'entrée du lotissement, une écluse et une chicane vont être réalisées en test dans les semaines à venir afin de réduire la vitesse des habitants.